

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/MARS/023	OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2020 – REAMENAGEMENT DE L'ALLEE DES ROSSIGNOTS ET DU PARVIS DU COLLEGE
<u>Date du conseil municipal</u> 02/03/2020	
<u>Date de la convocation</u> 24/02/2020	
<u>Date de l'affichage</u> 09/03/2020	

L'an deux mille vingt, le deux mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 24 février 2020.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Karine JARRY, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Danièle BOUDET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Claude GODART
- Virginie SALITRA représentée par Anne-Marie OLAS
- Michel VEUX représenté par Roger CIPRÈS
- Stéphanie SCHUT représentée par Angélique RAPPAILLES

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Danièle BOUDET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la circulaire préfectorale du 2 juillet 2019 fixant les modalités d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 2020,

CONSIDERANT que dans ce cadre, l'État alloue des subventions pour les projets de développement local, touristique, social et environnemental,

CONSIDERANT que les travaux de réaménagement de l'allée des Rossignots et du parvis du collège, dans le cadre d'un projet de requalification urbaine du quartier de La Mare-aux-Curées, sont éligibles à cette dotation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

SOLLICITE l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 (D.E.T.R.).

ARTICLE 2 :

APPROUVE le programme de travaux de réaménagement de l'allée des Rossignots et du parvis du collège.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à 119 988,97 € HT (Soit 143 986,76 € TTC).

ARTICLE 4 :

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

- Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : 95 991,18 €
- Commune de Nangis : 47 995,58 € (23 997,79 € HT + 23 997,79 € de TVA).

ARTICLE 5 :

DIT que la dépense de ce projet sera inscrite au budget primitif de 2020, en section d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 3 mars 2020

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20200305-MARS-2020-023-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020